

calme relatif, il ne m'est plus nécessaire d'ajouter d'autres perles de sagesse politique, relevées dans les discours des ministres du gouvernement actuel, au sujet de ceux qu'ils entourent maintenant d'affection.

J'aimerais faire quelques observations au sujet de la clôture. On me dit qu'un éminent courriériste parlementaire, M. Poliquin, a déclaré hier soir, au cours d'un interview, que le gouvernement était prêt à imposer la clôture et qu'un avis de motion serait inscrit aux *Procès-verbaux*, ce soir, à cette fin. Toutefois, en proposant un autre amendement, aujourd'hui, le représentant de Middlesex-Ouest (M. Thomas) n'a pas encouragé le gouvernement à continuer dans la voie prévue. De fait, on m'apprend que le premier ministre (M. Pearson) a promis à ses partisans, mercredi dernier, que le débat sur le drapeau serait terminé d'ici mercredi prochain.

J'ajouterai seulement qu'un drapeau adopté grâce à la clôture divisera le pays et jettera du discrédit sur le gouvernement. Je m'étonne que le premier ministre ait insinué qu'il imposerait la clôture. Évidemment, ce n'est pas la première fois qu'on agit ainsi. Le 20 décembre 1951, le premier ministre de l'époque, M. St-Laurent, avait proféré des menaces semblables à l'égard de la loi relative aux coalitions. Et finalement, il n'avait pas eu recours à cet article du Règlement, mais il n'avait pas moins menacé de le faire.

Certains siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles, y compris le premier ministre, qui y siégeaient en 1956, alors qu'on a bafoué le Parlement en appliquant la clôture à propos d'une question qui ne ralliait pas l'appui général des Canadiens. Je rappelle aux honorables représentants d'en face ce qui s'est produit alors et leur état d'esprit en 1956. Plusieurs qui siègent en face étaient députés à ce moment-là et quelques membres du cabinet actuel étaient membres du groupe qui a imposé la clôture car, comme le disait le premier ministre d'alors, M. St-Laurent, il y avait une date limite. On peut appliquer cette déclaration de 1956 à la situation actuelle, car ce débat sur le drapeau a été une succession de dates limites. Trois fois nous devons avoir un drapeau: le 1^{er} juillet, lors de la visite de la reine et pour Noël.

Le premier ministre affirme que l'opposition n'a pas le droit d'empêcher une décision. Pris littéralement cela pourrait être vrai, mais

dans la pratique, l'une des principales caractéristiques de notre régime parlementaire est la responsabilité qu'a l'opposition d'empêcher les décisions erronées. Comme d'innombrables Canadiens, nous affirmons que d'imposer de la sorte un drapeau au peuple canadien par les méthodes suivies, ne contribuera pas à l'unité nationale.

Je voudrais mentionner un autre aspect. J'attendais l'arrivée du premier ministre, car je ne voulais pas faire en son absence une déclaration qu'il pourrait vouloir relever. Ce matin, au début de son discours, j'ai été impressionné par la façon dont il abordait le sujet. Je ne suis pas d'accord, mais j'aime beaucoup les échanges d'opinions, le choc des idées. Quand, dans la seconde partie de son discours, il s'est abaissé à des considérations politiques mesquines et partisanses, c'est le moins qu'on puisse dire, l'effet du début s'en est trouvé dissipé. J'ai été frappé par deux expressions dont il s'est servi. Il a parlé de notre drapeau, du drapeau du gouvernement.

L'hon. M. McIlraith: Non, du drapeau canadien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Notre drapeau, c'est l'expression qu'il a employée. Ensuite il nous a regardés en disant: leur pavillon rouge. N'était-ce pas son pavillon rouge, monsieur l'Orateur? N'est-ce pas le sien? Voilà un aperçu extraordinaire de sa façon de penser.

Il a déclaré que nous avons dénigré la feuille d'érable, ce qui est faux. Nous n'avons rien fait de semblable. Nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre sommes fiers de la feuille d'érable, mais il y a loin de la feuille d'érable prise comme emblème à celle qui sert de motif à un drapeau. Un exemple me vient à l'esprit. Que dire de l'Irlande? Ce pays a conquis son indépendance après des générations de troubles et de difficultés. Il s'est choisi un drapeau.

Le trèfle symbolise l'Irlande. Les Irlandais l'ont-ils mis sur leur drapeau? Le trèfle était un symbole mais, lorsqu'il s'est agi de composer leur drapeau, il a eu deux couleurs, orange et vert, pour représenter l'unité de leur pays. Personne, assurément, ne peut dénigrer la feuille d'érable. Nous en sommes tous fiers en tant que symbole de la nation. Mais il y a une énorme différence entre une signification symbolique et affective, le drapeau doit représenter la nation tout entière.